



Quel régime ou testament

Par Mounette

Bonjour. Mon compagnon et moi sommes ensemble depuis 36 ans.

Mon compagnon a une fille de 40 ans et nous avons ensemble un garçon de 30 ans.

Mon compagnon a aidé financièrement sa fille pour la construction de sa maison et il n'a pas de bien particulier.

De mon côté j'ai une maison donnée par mes parents ou nous vivons et un jour j'heriterai d'une autre.

Sous quel régime devons nous nous marier afin que mon mari puisse avoir la jouissance de ma maison si je pars avant lui et que mon fils en hérite totalement après le départ de son père.

Nous souhaitons aussi que les autres biens, argent, véhicule, aillent dans leur totalité au conjoint survivant pour qu'il puisse vivre dignement.

En vous remerciant de votre réponse,

Par ESP

Bonjour

Le mieux est le mariage en séparation de biens.

Ou sous le régime légal, mais avec établissement d'un testament.